

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 26 MARS 2019

Le Bureau, légalement convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Patrick BRAOUEZEC, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, Daniel BREUILLER, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOIN, Danièle PREMEL, Patrice CALMEJANE, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, Carine PETIT, Denis BADRE et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Frédérique CALANDRA à Olivier KLEIN et Christian DUPUY à Patrick OLLIER .

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, André SANTINI, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Jean-Pierre BARNAUD, William DELANNOY et Jacques-Alain BENISTI

*
* *

Monsieur Geoffroy BOULARD est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 29 janvier 2019 est adopté.

*
* *

Le Bureau métropolitain :

1/	<p><u>ADHESION A LA DEMARCHE DE CREATION DE L'ALLIANCE DE MEGAPOLES POUR L'EAU ET LE CLIMAT ET SOUTIEN AU COLLOQUE EAUMEGA 2020</u></p> <p>CONFIRMER la nécessité de créer une Alliance des mégapoles pour l'eau et le climat (MAWAC).</p> <p>RENOUVELER son engagement au sein du comité de pilotage pour l'organisation d'une deuxième conférence internationale, dite EAUMEGA2020, à Paris en 2020.</p> <p>SOLLICITER la qualité de membre fondateur de la MAWAC.</p> <p>PARTICIPER à la dynamique de préfiguration de MAWAC et à l'organisation de la conférence internationale par le versement en 2019 d'une participation financière d'un montant minimum de 20 000 € dont les modalités de versement seront précisées dans une convention ultérieure.</p>	UNANIMITE
----	--	------------------

2/	<p><u>ADHESION A L'ASSOCIATION METROPOLIS</u> ADHERE à « l'Association mondiale des grandes métropoles, Metropolis ». PRECISE que, compte tenu des statuts en vigueur, la Métropole souhaite adhérer à l'association Metropolis en qualité de membre actif, pour lequel la cotisation s'élève à 10 480 euros au titre de l'année 2019. AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer tout acte afférent à cette adhésion. DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
3/	<p><u>MANDAT SPECIAL-ECONOMIE CIRCULAIRE</u></p> <p>DONNE mandat spécial à Monsieur Xavier LEMOINE et Madame Nathalie FANFANT pour le déplacement du 4 avril 2019 à Bordeaux dans le cadre du groupe de travail de l'économie circulaire ;</p> <p>DIT que les frais de transport et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019.</p>	UNANIMITE
4/	<p><u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES ET GEMAPI</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 21 500€ (vingt-et-un mille cinq cents euros) à ORÉE (organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise). APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et Orée. AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p>	UNANIMITE
5/	<p><u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FILM4SUSTAINABLEWORLD » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL MEGACITIES SHORTDOCS</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 22 000 € (vingt-deux mille euros) à l'association Films4SustainableWorld. APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Films4SustainableWorld pour le « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival » de novembre 2019. AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention. DIT que la dépense sera prélevée sur le chapitre 065 « charge à caractère général » du budget 2019.</p>	UNANIMITE
6/	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF « METROPOLE ROULE PROPRE ! »</u> ATTRIBUE une subvention à :</p>	UNANIMITE

- M. [REDACTED], demeurant à Issy-les-Moulineaux, pour un montant de 4 000 € ;
- M. [REDACTED] demeurant à Villiers sur Marne, pour un montant de 4 000 € ;
- M. [REDACTED], demeurant à Créteil, pour un montant de 2 500 € ;
- Mme [REDACTED], demeurant au Pré-Saint-Gervais, pour un montant de 3 000 €
- M. [REDACTED] demeurant à Paris, pour un montant de 5 000 € ;
- M. [REDACTED], demeurant à Saint Mandé, pour un montant de 500 € ;
- Mme [REDACTED] demeurant à Suresnes, pour un montant de 4 000 € ;
- Mme [REDACTED], demeurant à Colombes, pour un montant de 4 749.31 €.

ATTRIBUE une subvention, sous réserve de la transmission des pièces administratives manquantes, dans un délai de 8 mois, à compter de la notification de la décision, à :

- M. [REDACTED], demeurant à Saint Denis, pour un montant de 3 000 € ;
- M. [REDACTED] demeurant à Antony, pour un montant de 2 311.07 € ;
- Mme [REDACTED], demeurant à Villejuif, pour un montant de 2 234.31 € ;
- M. [REDACTED], demeurant à Aubervilliers, pour un montant de 3 000 € ;
- Mme [REDACTED], demeurant à Montreuil, pour un montant de 5 000 € ;
- M. [REDACTED], demeurant à Aulnay-Sous-Bois, pour un montant de 500 € ;
- Mme [REDACTED], demeurant à Paris, pour un montant de 4 000 € ;
- Mme [REDACTED] demeurant à Paris, pour un montant de 1 997.50 € ;
- Mme [REDACTED], demeurant à Aulnay-sous-Bois, pour un montant de 3 366,95 € ;
- M. [REDACTED] demeurant à Vitry-sur-Seine, pour un montant de 5 000 € ;
- M. [REDACTED], demeurant à Saint-Denis, pour un montant de 3 601,56 € ;
- M. [REDACTED], demeurant à Morangis, pour un montant de 5 000 € ;
- M. [REDACTED] demeurant à Aulnay-sous-Bois, pour un montant de 5 000 € ;
- Mme [REDACTED] demeurant à Nanterre, pour un montant de 3 235.44 €

REFUSE l'attribution d'une subvention aux dossiers qui ne respectent pas le règlement d'attribution de ladite subvention, à savoir à :

- Mme [REDACTED], demeurant à Bry sur Marne
- Mme [REDACTED], demeurant à Issy les Moulineaux
- M. [REDACTED] demeurant à Paris

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d'équipement ».

7/	<p><u>CONVENTION 2019 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ex ARENE Ile-De-France)</u></p> <p>FIXE le montant de la participation au titre de l'année 2019 de la Métropole du Grand Paris à 15 000€ (quinze mille euros).</p> <p>APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat 2019 avec l'Agence Régionale Energie Climat, département dédié de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p> <p>DIT que la dépense correspondante de 15 000 € sera inscrite au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole du Grand Paris</p>	UNANIMITE
8/	<p><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UCCRN (SORBONNE UNIVERSITE) POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS DE TRAVAIL COLLABORATIF « ADAPTER LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE : DES SOLUTIONS BASEES SUR LA NATURE »</u></p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention au réseau de recherche sur le changement climatique en milieu urbain – UCCRN - (UMS 3455 OSU ECCE TERRA de Sorbonne Université), pour le projet d'organisation de deux ateliers de travail collaboratif avec les élus et les techniciens du territoire, intitulés « Adapter la ville au changement climatique et à la biodiversité : des solutions basées sur la nature ».</p> <p>FIXE le montant de la subvention à 8 600€ (huit mille six cents euros).</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole.</p>	UNANIMITE
9/	<p><u>SUBVENTION A LA COMMUNE DE SCEAUX POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM DE LA RENOVATION ENERGETIQUE</u></p> <p>FIXE le montant de la contribution maximale de la métropole du Grand Paris à 10 250 € (dix mille deux cent cinquante euros).</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financement annexée à la présente délibération entre la Métropole du Grand Paris et la commune de Sceaux.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 011 du budget 2019 de la Métropole.</p> <p>PRECISE que cette initiative doit permettre in fine la consolidation d'un service public local, de type agence locale de l'énergie et du climat couvrant l'ensemble des communes du territoire de Vallée Sud Grand Paris, conformément aux orientations du Plan climat air énergie métropolitain.</p>	UNANIMITE
10/	<p><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE N°2019.PCN.COM.003 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS « REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE »</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché relatif aux reportages photographiques pour la communication de la Métropole du Grand Paris avec le candidat PARKER WAYNE PHILIPS pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois par périodes successives d'un an, sans que la durée totale puisse excéder quatre ans, pour une exécution uniquement à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 90 000 € HT.</p> <p>DIT que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.</p>	UNANIMITE

	<p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	
11/	<p><u>Approbation de l'attribution du marché N°2019.AO.COM.001 relatif à la mise en œuvre des outils de communication de la métropole du Grand Paris « reprographie et impression »</u></p> <p>APPROUVE la signature du marché relatif à la reprographie et à l'impression pour la communication de la Métropole du Grand Paris avec le candidat PERIGRAPHIC pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois par périodes successives d'un an, sans que la durée totale puisse excéder quatre ans, pour une exécution uniquement à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 85 000 € HT.</p> <p>DIT que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit marché.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
12/	<p><u>APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD CADRE N° 2018600000019 CONCERNANT DES MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE RELATIF AUX PROJETS DE LA ZAC PLAINE SAULNIER – LOT 1 MISSION D'AMO MONTAGE OPERATIONNEL ET PROCEDURES</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n°2018600000019 « missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre urbaine relatives au projet de la ZAC Olympique Plaine Saulnier – lot n°1 » dont le montant forfaitaire s'élève désormais à 170 387 € H.T. ; la partie à bons de commande demeurant inchangée sur la durée totale de l'accord-cadre.</p> <p>DIT que cet avenant n°1 d'un montant de 15 600 € H.T. représente une augmentation de 8,9 % par rapport au montant initial de la partie à prix global et forfaitaire du lot n°1 de l'accord-cadre.</p> <p>DIT que l'avenant n°1 prend effet à compter de sa date de notification.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ledit avenant n°1.</p> <p>DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 10h35.

Fait à Paris, le 26 mars 2019.

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison